



PACS avec un étranger en attente de papiers

Par **Lilloo**, le **04/01/2015** à **16:00**

Bonjour,

Mon ami et moi envisageons de nous PACSER. Il est en attente de procédure pour ses papiers.

Je voulais savoir combien de temps après le PACS il pourra faire une demande de titre de séjour "vie privée et familiale" et ainsi pouvoir travailler.

Nous vivons ensemble depuis un an déjà, mais n'avons pas de justificatifs de domicile à nos deux noms.

Est-ce qu'une lettre de ma main, attestant sur l'honneur que je l'héberge depuis un an à mon domicile, peut valoir quelque chose?

Par **domat**, le **04/01/2015** à **17:30**

Bjr,

comme souvent répété le pacs n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour en france.

en règle générale, les préfectures demandent un pacs d'un an pour la délivrance éventuelle d'un titre de séjour.

CDT